

Fiche de données de sécurité

Chainsaw oil mineral 150cst

Remplace la date: 02/09/2020

Date de révision: 23/02/2023

Version: 2.0.0

RUBRIQUE 1 — Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial: Chainsaw oil mineral 150cst

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations recommandées: Lubrifiant.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

Société: Kramp France SAS
Adresse: Zone République III, 1 rue de Galilée, CS 30437
Code postal: F-86011
Ville: Poitiers Cedex
Pays: FRANCE
E-mail: info.fr@kramp.com
Téléphone: + 33 549 618 050

1.4. Numéro d'appel d'urgence

+33 (0)1 45 42 59 59 (ORFILA (INRS)).

RUBRIQUE 2 — Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

CLP-classification: Le produit ne doit pas être classé comme dangereux selon la classification et les règles d'étiquetage relatives aux substances et aux mélanges.

2.2. Éléments d'étiquetage

Conseils de prudence

P102 Tenir hors de portée des enfants.
P501 Éliminer les rejets et les déchets conformément aux règlements municipaux

Information supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.
Propriétés perturbant le système endocrinien : Aucun connu.

RUBRIQUE 3 — Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Substance	N° CAS/ N° CE/ N° d'enregistrement REACH	Concentration	Notes	CLP-classification
Huile minérale		25 - 80 %	4	Asp. Tox. 1;H304

Veuillez vous reporter au paragraphe 16 pour obtenir le texte complet sur les phrases -H / -EUH.

4 = H304 n'est pas applicable du fait de la haute viscosité du produit.

Fiche de données de sécurité

Chainsaw oil mineral 150cst

Remplace la date: 02/09/2020

Date de révision: 23/02/2023

Version: 2.0.0

RUBRIQUE 4 — Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Inhalation:	Sortir à l'air libre. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Ingestion:	Rincer soigneusement la bouche et boire 1 à 2 verres d'eau à petites gorgées. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Contact cutané:	Enlever les vêtements souillés. Laver la peau à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de malaise persistant.
Contact avec les yeux:	Rincer à l'eau (utiliser de préférence des produits de rinçage pour les yeux) jusqu'à ce que l'irritation se calme. Consulter un médecin si les symptômes persistent.
En général:	En cas de visite chez un médecin, présenter cette fiche de données de sécurité ou l'étiquette.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Peut avoir un effet légèrement irritant sur la peau et les yeux.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun traitement particulier et immédiat n'est nécessaire. Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5 — Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:	Eteindre l'incendie avec de la poudre, de la mousse ou un brouillard d'eau. Refroidir les stocks qui ne sont pas en flammes en pulvérisant de l'eau ou du brouillard d'eau.
Moyens d'extinction inappropriés:	Ne pas utiliser de jet d'eau car cela risque de propager l'incendie.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le produit se décompose lorsqu'il est brûlé, et les gaz toxiques suivants peuvent se former : Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone.

5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire isolant ainsi qu'une combinaison de protection chimique lorsqu'un contact physique (proche) est probable. Si cela peut se faire sans danger, enlever les récipients de la zone menacée par le feu. Eviter d'inhaler les vapeurs et les gaz de combustion. Sortir à l'air frais.

RUBRIQUE 6 — Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes:	Rester sous le vent / se tenir à distance de la source. Arrêter la fuite si cela peut se faire sans risque. Fournir une bonne ventilation. Mettre des gants. Utiliser des lunettes de protection. Evacuer le personnel qui n'est pas utile.
Pour les secouristes:	En plus de ce qui précède: Le port d'un vêtement protecteur normal équivalent à la norme EN 469 est recommandé.

Fiche de données de sécurité

Chainsaw oil mineral 150cst

Remplace la date: 02/09/2020

Date de révision: 23/02/2023

Version: 2.0.0

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter de laisser le produit pénétrer dans les égouts et/ou dans les eaux de surface.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Bloquer la progression de l'écoulement et absorber à l'aide de sable ou de tout autre matériau absorbant, puis collecter dans un récipient à déchets approprié. Essuyer les petites éclaboussures avec un chiffon.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Se reporter à la section 8 pour le type d'équipement de protection. Se reporter à la section 13 pour les instructions sur l'élimination.

RUBRIQUE 7 — Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Aménager un accès à l'eau courante ainsi qu'un accès au rince-œil. Se laver les mains avant de faire une pause ou d'aller aux toilettes et à la fin des travaux.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Il est conseillé de conserver le produit en sécurité, hors de portée des enfants et à distance des denrées alimentaires, de la nourriture pour animaux, des médicaments, etc. Doit être stocké dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Stocker à l'abri du gel. Ne pas exposer à une source de chaleur (par exemple aux rayons du soleil). Conserver dans l'emballage original étroitement fermé. Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil. Eviter le contact avec l'air. Ne pas stocker avec: Oxydants forts/ Acides forts/ Alcalis forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune.

RUBRIQUE 8 — Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limite d'exposition professionnelle: Ne contient aucune substance exigeant une mention obligatoire.

Base légale: Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France (Décret no 2024-307 du 4 avril 2024).

Autres informations: Ne contient aucune substance exigeant une mention obligatoire.

8.2. Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés: Porter l'équipement de protection individuelle précisé ci-dessous.

Equipement de protection individuelle, protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de protection en cas de risque d'éclaboussure dans les yeux. La protection des yeux doit être en conformité avec la norme EN 166/16321.

Equipement de protection individuelle, protection des mains: Il est conseillé d'utiliser des gants de plastique ou de caoutchouc.

Equipement de protection individuelle, protection respiratoire: Non exigé.

Contrôles d'exposition liés à la S'assurer de la conformité à la législation locale sur les émissions.

Fiche de données de sécurité

Chainsaw oil mineral 150cst

Remplace la date: 02/09/2020

Date de révision: 23/02/2023

Version: 2.0.0

protection de l'environnement:

RUBRIQUE 9 — Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Paramètre	Valeur/unité
Etat	Liquide
Couleur	Ambre
Odeur	Caractéristique
Solubilité	Solubilité dans l'eau: Insoluble

Paramètre	Valeur/unité	Remarques
Seuil olfactif	Aucune donnée	
Point de fusion	Aucune donnée	
Point de congélation	Aucune donnée	
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	Aucune donnée	
Inflammabilité (solide, gaz)	Aucune donnée	
Limites d'inflammabilité	Aucune donnée	
Limites d'explosion	Aucune donnée	
Point d'inflammation	248 °C	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée	
Température de décomposition:	Aucune donnée	
pH (solution à utiliser)	Aucune donnée	
pH (concentré)	Aucune donnée	
Viscosité cinématique	Aucune donnée	
Viscosité	150,2 mm ² /s	40 °C
Coefficient de partage n-octanol/eau	Aucune donnée	
Pression de vapeur	Aucune donnée	
Densité	Aucune donnée	
Densité relative	0,858	
Densité de vapeur relative	Aucune donnée	
Densité relative (air saturé)	Aucune donnée	
Caractéristiques des particule	Aucune donnée	

9.2. Autres informations

RUBRIQUE 10 — Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Réagit avec: Oxydants forts/ Acides forts/ Alcalis forts.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est inerte s'il est utilisé conformément aux instructions du fournisseur.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun connu.

10.4. Conditions à éviter

Ne pas exposer à une source de chaleur (par exemple aux rayons du soleil). Eviter l'exposition directe à la lumière du soleil.

10.5. Matières incompatibles

Fiche de données de sécurité

Chainsaw oil mineral 150cst

Remplace la date: 02/09/2020

Date de révision: 23/02/2023

Version: 2.0.0

Oxydants forts/ Acides forts/ Alcalis forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone/ Gaz nitreux.

RUBRIQUE 11 — Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë - par voie orale: Son ingestion peut indisposer. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë - par voie cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité aiguë - par inhalation: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Corrosion/irritation cutanée: Peut provoquer une irritation de la peau et des rougeurs. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire: Peut provoquer une irritation de l'oeil. Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Sensibilité respiratoire et cutanée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Mutagénicité sur les cellules germinales: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Propriétés cancérigènes: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Toxicité pour la reproduction: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT unique: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Exposition STOT répétée: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

Danger par aspiration: Le produit n'a pas besoin d'être classé. Les données d'essai ne sont pas disponibles.

11.2. Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien: Aucun connu.

Autres effets toxicologiques: Aucun connu.

RUBRIQUE 12 — Informations écologiques

12.1. Écotoxicité

Huile minérale

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
Poisson	Pimephales promelas	4 d	LC50	> 100 mg/l			
Crustacés	Cladocera	2 d	EC50	> 10000 mg/l			

Fiche de données de sécurité

Chainsaw oil mineral 150cst

Remplace la date: 02/09/2020

Date de révision: 23/02/2023

Version: 2.0.0

Algues	Scenedesmus quadricauda	72 h	72hCE50	> 100 mg/l			
Crustacés	Cladocère	21 d	21dNOEC	> 10 mg/l			
Algues	Aucun nom d'espèce n'est indiqué	3 d	ErC50	> 100 mg/l			

Le produit n'a pas besoin d'être classé. En se basant sur les données existantes, il semble que les critères de classification ne sont pas remplis.

12.2. Persistance et dégradabilité

Huile minérale

Organisme	Espèces	Durée d'exposition	Type de test	Valeur	Conclusion	Méthode de test	Source
		28 d		31 %		OECD 301 B	

Non-biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit contient au moins une substance qui est bioaccumulable dans les organismes.

12.4. Mobilité dans le sol

Les données d'essai ne sont pas disponibles.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Le produit ne contient pas de substance PBT ni de substance vPvB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucun connu.

12.7. Autres effets néfastes

Aucun connu.

RUBRIQUE 13 — Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Eviter de jeter le produit dans les égouts ou de le verser dans les eaux de surface.

Si ce produit, tel que fourni, devient un déchet, il ne répond pas aux critères de déchet dangereux (Dir. 2008/98/CE).

L'élimination doit se faire conformément à la réglementation locale, régionale et nationale. Il est possible que la réglementation locale soit plus stricte que les exigences régionales ou nationales.

Résidus et déchets doivent être collectés dans des récipients fermés étanches et remis au centre municipal de réception pour les déchets dangereux.

Une fois nettoyé, l'emballage vide peut être jeté comme déchet recyclable. L'emballage non nettoyé doit être supprimé via le système local de suppression des déchets.

Solution absorbante/vêtement pollués par le produit: Code CED: 15 02 02 Absorbants, matériaux filtrants (y compris les filtres à huile non spécifiés ailleurs), chiffons d'essuyage et vêtements de protection contaminés par des substances dangereuses.

Catégorie de déchet:

Code CED: dépend de l'activité et de l'utilisation, par ex. 13 02 05* huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale

RUBRIQUE 14 — Informations relatives au transport

Fiche de données de sécurité

Chainsaw oil mineral 150cst

Remplace la date: 02/09/2020

Date de révision: 23/02/2023

Version: 2.0.0

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification: Ne s'applique pas.

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU: Ne s'applique pas.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport: Ne s'applique pas.

14.4. Groupe d'emballage: Ne s'applique pas.

14.5. Dangers pour l'environnement: Ne s'applique pas.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucunes.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Ne s'applique pas.

RUBRIQUE 15 — Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Dispositions spéciales: Aucune.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Autres informations: Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée.

RUBRIQUE 16 — Autres informations

Historique des versions et indication des modifications

Version	Date de révision	Responsable	Modifications
2.0.0	23/02/2023	Bureau Veritas HSE / SJU	2,11,12,16

Abréviations:
PBT: Persistent, Bioaccumulative and Toxic
STOT: Specific Target Organ Toxicity
vPvB: Very Persistent and Very Bioaccumulative

Autres informations: Cette fiche de données de sécurité a été élaborée pour ce produit seulement, et ne s'applique que pour lui. Elle se base sur nos connaissances actuelles et sur l'information que le fournisseur a pu trouver sur le produits lors de l'élaboration de cette fiche. Cette fiche de données de sécurité s'applique à la loi en vigueur sur l'élaboration des fiches de données de sécurité conformément au règlement 1907/2006/CE (REACH) dans sa dernière version.

Conseils de formation: Il est recommandé de bien connaître cette fiche de données de sécurité.

Méthode de classification: Calcul basé sur les dangers de composants connus.

Mentions de danger

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Informations additionnelles sur les dangers

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

La FDS a été élaborée par

Société: Bureau Veritas HSE Denmark A/S

Fiche de données de sécurité

Chainsaw oil mineral 150cst

Remplace la date: 02/09/2020

Date de révision: 23/02/2023

Version: 2.0.0

Adresse: Oldenborggade 25-31
Code postal: 7000
Ville: Fredericia
Pays: DANEMARK
E-mail: infohse@bureauveritas.com
Téléphone: +45 77 31 10 00
Page de garde: www.bureauveritas.dk

Pays: FR